

MOLÉANS

JUIN 2013

BULLETIN MUNICIPAL - D'INFORMATIONS - DE DÉCOUVERTES



6

VIE DE LA COMMUNE



8

CLASSE DE NEIGE



11

VIVRE À MOLÉANS



**L'esprit
Jardiland**

RN 10 - ZAC "les Garennes" - CHÂTEAUDUN

Ouvert 7 jours sur 7

Du lundi au samedi : 9h30 - 12h / 14h - 19h

Dimanche et jours fériés : 9h30 - 12h30 / 14h - 18h30

Tél. : **02 37 94 05 10**

ISEKI

Motoculteurs, tondeuses autoportées
Tondeuses autotractées, Tracteurs

ETESIA Outils WOLF

Tondeuses poussées
Tondeuses autotractées

MTD
For A Growing World

Tondeuses autoportées

STIHL

Tronçonneuses, débroussailluses
Nettoyeurs haute Pression

MESLARD S.A.R.L.

28140 VARIZE - Tél. : 02 37 96 90 87 - Fax. : 02 37 96 90 31



Sarl Au Coin Du Jardin
service à la personne
Entretien d'Espaces Verts

Dheury
28200 Moléans
02.37.66.30.56

Tonte - Taille de haie Arbustive
Débroussaillage - Nettoyage de massif

MATÉRIEL MÉDICAL



Maryline RENONCÉ

Z.A. Vilsain II

28200 CHATEAUDUN

Tél. **02 37 45 17 78**

Z.I. route de Chartres - 28160 BROU

Face à Super U - Tél. **02 37 96 03 64**

MATERIEL AGRICOLE - VENTE ET REPARATION

ETS CHENEAU

40, rue de la Forge
28220 AUTHEUIL

Téléphone : 02.37.98.61.74
Télécopie : 02.37.98.32.41
E.mail : etscheneau@free.fr



MENUISERIE GENERALE

BRACHET Frères

28200 CHATEAUDUN
Tel : **02 37 96 11 75**
brachet@mgbrachet.fr



Plats cuisinés - Livraison à domicile



Michel Thurin
GASTRONOMIE & TRADITION
TRAITEUR



Les Bouleaux - 28290 ARROU
Tél. : 02.37.97.01.95
Fax : 02.37.97.09.03

traiteurthurin@orange.fr

J - F - J

Jean-François JOUAS

**ENTREPRISE de MAÇONNERIE
NEUF et RÉNOVATION**

ISOLATION INTÉRIEURE
CHEMINÉE (ramonage)
CHARPENTE

CARRELAGE FAÏENCE
PLOMBERIE (dépannage)
COUVERTURE

10, Rue du Petit Bois Valainville - 28200 MOLÉANS

Tél : 02 37 96 10 61

**CYRIL
LOCHIN
ELECTRICITE**

- Neuf et Rénovation
- Mise en Conformité
- Dépannage
- Professionnel - Particulier

06 13 48 21 16
cyril.lochin@free.fr

Déplacements en salle de votre choix

Mariages
Baptêmes
Communions
Anniversaires - Banquets
Buffets froids ou chauds
Repas à thèmes
(choucroute, paëlla, coucous, etc)
Buffets à emporter

**TRAITEUR
BOUCHERIE - CHARCUTERIE**

M. Jérôme TRÉCUL

11, place de la Liberté

28200 CHATEAUDUN

Tél. : **02 37 45 23 08**

Sommaire

Infos.....	4
Vie de la commune.....	6
Classe de neige.....	8
Vie associative.....	9
Vivre à Moléans.....	11
Un peu d'histoire.....	16
Budget communal.....	17

Editorial



Mesdames, Messieurs, chers amis,

2012 année de changements, année d'élections et de révolutions confisquées, année d'attentats et de deuils douloureux, année d'exploits sportifs divers... année somme toute on va dire, normale, avec son lot de catastrophes en tout genre, dans la continuité, mais qui, chaque fois, bouleverse nos valeurs, nos conceptions, nos espoirs de paix.

Sur la commune de Moléans, sans nous détacher de ces grands phénomènes, nous poursuivons, avec le conseil municipal, l'action communale afin de toujours améliorer notre cadre de vie et le service aux habitants.

En travaux de voirie 2012, nous avons finalisé l'enfouissement des réseaux de la rue du château avec un nouvel éclairage, et réalisé la récupération des eaux de ruissellement rue Sainte Marie à Valainville.

En travaux d'équipement 2012, la réfection des fenêtres de la mairie, la mise en place de deux columbariums et d'un mur du souvenir au cimetière.

En travaux divers 2012, acquisition d'un terrain près de la station d'épuration, les droits d'utilisation de certains programmes informatiques, l'ébauche de notre futur site internet, l'extension de l'éclairage public et les fonds de concours qui vont avec, et l'aménagement du petit arsenal pour l'école.

En travaux d'assainissement pour 2012 raccordement du hameau de Dheury à la station de Donnemain et préparation des travaux pour le hameau de Valainville.

Pour 2013 gros programme avec le raccordement du hameau de Valainville au réseau d'assainissement, réfection toiture mairie qui n'avait pu être réalisée en 2012, réfection de la route de Montanson, réfection également d'une partie de la toiture de l'église et poursuite de l'amélioration de l'éclairage public avec la Com.Com., achat du terrain derrière le lotissement de Valainville, remplacement des portes et fenêtres de l'école.

2013 c'est aussi la dernière année pleine d'exercice du conseil municipal actuel, c'est aussi la veille de nouvelles élections, de changement, avec une nouvelle équipe municipale qui sera élue en mars 2014.

Il fait bon vivre sur notre belle commune de Moléans et j'en remercie le conseil municipal pour son engagement qui nous permet de toujours plus avancer vers l'amélioration de notre cadre de vie, comme je remercie les employés communaux pour leur travail, et nos amis pompiers pour leurs actions leur présence rassurante. Il fait bon vivre sur notre belle commune de Moléans et j'en remercie les associations toujours actives, productives de dynamisme, nous offrant toujours des prestations de qualité. Merci aux acteurs économiques créateurs de richesses et d'emplois

M. BRANCHET

Dépôt légal : Juin 2013
Directeur
de la publication :
Mairie de Moléans
Crédit photos :
M. Branchet, J. Bourdet
Conception
Impression :
LG Compo
02 37 44 94 50



✦ Ouverture Mairie

Mardi et vendredi : de 17h00 à 18h30
Permanences téléphoniques tous les jours sauf le Mercredi :

02 37 96 18 98

mairie.moleans.28@wanadoo.fr

Permanence des adjoints :

Mardi et vendredi de 17h00 à 18h30.

Consultation avec Monsieur le Maire :

Le jour des permanences ou sur rendez-vous.

✦ Numéros utiles

SAPEURS POMPIERS :.....**18**

POLICE :.....**17**

Gendarmerie :.....**02 37 94 09 50**

SAMU :.....**15**

à partir d'un portable,

numéro unique :.....**112**

Météo France :.....**08 92 68 02 28**

Centre antipoison :.... **02 41 48 21 21**

ENVIRONNEMENT

✦ Déchetterie / Horaires d'ouverture

Période d'hiver : du 1^{er} Décembre au 28 Février

– *Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi* : 8h15 à 12h00

– *Mercredi* : 8h15 à 12h00 et 14h15 à 17h

– *Samedi* : 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h00

Période d'été : du 1^{er} Mars au 30 Novembre

– *Lundi au vendredi* : 8h15 à 12h00 et de 14h15 à 18h00

– *Samedi* : 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 18h00

– *Dimanche* : 9h00 à 12h00

Fermeture les jours fériés.

✦ Tri sélectif

Un bac jaune est attribué par logement pour le tri sélectif et il est la propriété du SICTOM.

La méthode de tri est indiquée sous le couvercle.

Il est recommandé de mettre les emballages recyclables (verres, papiers) à l'intérieur des containers situés à proximité de la salle polyvalente.



✦ Enlèvement des ordures ménagères

• Chaque mercredi pour les ordures ménagères.



• Tous les mercredis des semaines impaires pour le bac jaune.

• Le ramassage est décalé d'une journée en cas de jour férié.

✦ Bruit

L'usage des tondeuses et autres matériels motorisés de bricolage ou de jardinage ne pourra être effectué que :

↳ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

↳ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

↳ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Alors respectons notre voisinage et l'environnement afin que la vie dans notre commune soit agréable pour chacun d'entre nous.

✦ Chiens

Afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et le respect du voisinage, il est demandé aux propriétaires d'animaux de bien vouloir :

– prendre les mesures nécessaires pour éviter la divagation des chiens dans le village ;

– de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements ;

– afin de maintenir la propreté de la commune, ramasser les crottes de votre chien sur les espaces verts, trottoirs, terrain de sport, etc...



✦ Entretien des trottoirs

Il convient de rappeler que chaque riverain doit procéder à l'entretien de « son » trottoir ou de « sa » bordure de voirie, jusqu'à la chaussée comme la destruction des herbes, le ramassage des déchets éventuels.

Pendant la période hivernale afin de garantir la sécurité de votre facteur et éviter tout risque de chute pendant la distribution de votre courrier, pensez :

• à retirer neige et verglas de votre trottoir ;

• à vous assurer que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles.

QUELQUES RAPPELS

✦ Travaux – Formalités à respecter – Précautions à prendre

La réalisation d'un projet d'agrandissement d'une maison individuelle peut exiger, en fonction de la nature et de l'ampleur des travaux envisagés, l'obtention préalable d'une autorisation administrative qui prend la forme d'un permis de construire (surface supérieure à 20 m²) ou plus simplement d'une déclaration de travaux (surface inférieure à 20 m²).

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie, les formulaires à remplir y sont à votre disposition.

✦ Puits et forages

Tout particulier utilisant (ou pas) ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forages) à des fins d'usage domestique doit obligatoirement déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Tout nouvel ouvrage réalisé doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. La déclaration doit être faite sur le formulaire CERFA n° 13837*01, disponible en mairie ou téléchargeable sur internet (tapez formulaire CERFA n° 13837-1 dans le moteur de recherche). Ce formulaire devra être déposé à la mairie.

✦ La Gendarmerie Nationale vous recommande...



Pour votre sécurité et celle de vos biens n'hésitez pas à composer le **17** de jour comme de nuit.

Vous devez redoubler de vigilance :

• en sécurisant les accès de votre habitation, en améliorant le système de verrouillage, les cambrioleurs n'auront pas la tâche facile ;

• en cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance ;

• en veillant dans votre garage à ne pas laisser vos clés de voiture sur le contact ou sur une étagère à proximité ;

• en verrouillant les portes de votre véhicule en toute circonstance et en ne laissant rien apparaître sur les sièges, de jour comme de nuit ;

- en signalant à la gendarmerie les rôdeurs, les faits inhabituels, etc...
- attention au démarchage ; si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte ;
- si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission ;
- si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie
- ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

N'OUBLIEZ PAS !

Dès votre arrivée dans la commune venez vous présenter à la Mairie. Lors d'un départ merci de le signaler et de communiquer votre nouvelle adresse.

† Inscription sur la liste électorale

Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre pour une prise en compte en mars l'année suivante.

- Présenter une pièce d'identité.
- Fournir un justificatif de domicile.

† Carte Nationale d'identité

N'attendez pas la dernière minute pour faire établir votre carte d'identité !

La demande se fait auprès de la mairie ; elle est gratuite.

Toutefois le renouvellement de la carte d'identité quel qu'en soit le motif, est soumis au droit de timbre de 25 euros lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

Se présenter avec les pièces suivantes :

- carte d'identité périmée ;
- 2 photos d'identité prises par un photographe (ne pas les couper, les apporter tel que au secrétariat de la mairie ;
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation complète (moins de 3 mois) : à demander à la mairie du lieu de naissance ;
- 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) : facture EDF, PTT, certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, carte de sécurité sociale ;
- photocopie autre document d'identité : permis de conduire, carte de transport, carte scolaire, carte jeune.

ATTENTION !

Vérifiez la date de validité de votre carte d'identité. Aucune carte ne pourra être délivrée en urgence. Il faut compter un délai d'environ 3 semaines dès lors que le dossier est accepté.

† Passeport

La demande ne se fait plus à la mairie mais à l'annexe de la Police Municipale de CHATEAUDUN, 32 rue Anatole France - tél : 02 37 66 12 19.

† Le recensement et la journée d'appel de préparation à la Défense : démarche obligatoire

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de la Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et les examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté, etc...)

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours (02.47.77.21.71) mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.

INFORMATIONS UTILES

† Téléassistance (ex : Présence Verte 02 37 30 45 45)

Vivre chez soi en toute sécurité, c'est possible avec la téléassistance. Comment ça marche ?

1 - Appel :

D'une simple pression sur le bouton du déclencheur (pendentif ou bracelet) votre appel est envoyé à une centrale d'écoute qui fonctionne 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

2 - Dialogue :

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.

3 - Intervention et secours :

L'opérateur prévient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin ou les services d'urgence.

† Service de portage de repas à domicile

Comment faire pour en bénéficier ?

1. Vous téléphonez à la Mairie de votre domicile pour demander à bénéficier du service de portage de repas.

2. Un référent communal se déplace à votre domicile pour vous faire signer une convention dans laquelle vous choisirez un des deux menus proposés, dans laquelle vous fixerez le rythme de livraison des repas (régulier ou irrégulier) ainsi que les options de vos menus (sans sel, sans sucre, sans graisse). Attention les repas sont livrés sans pain.

3. Vos repas vous sont portés au rythme que vous aurez choisi par un véhicule spécialisé conduit par une personne qui sera à votre écoute.

4. Tous les mois vous recevrez une facture de l'ADMR vous demandant le montant des repas livrés (8,50 € prix 2013).

Tout le monde peut bénéficier de ce service de portage de repas.



Infos pratiques



TARIFS COMMUNAUX 2013

✦ Salle polyvalente

Vin d'honneur ou réunion : 45 € par jour de location.

Chauffage : 28 € par jour de location.

Habitants de la Commune :

Location 1 journée : 75 €.

Location 2 jours et plus : 35 € à partir du 2^e jour.

Chauffage : 48 € par jour de location.

Hors Commune :

Location 1 journée : 170 €.

Location 2 jours et plus : 85 € à partir du 2^e jour.

Chauffage : 60 € par jour de location.

Caution à la réservation : 200 €.

Le chauffage est facturé du 1^{er} octobre au 30 avril.

✦ Cimetière

• concession 15 ans : 80 €.

- concession 30 ans : 120 €.
 - concession 50 ans : 300 €.
 - concession perpétuelle : 2500 €.
- Les concessions sont renouvelables.

La taxe de superposition est applicable au-delà de deux places réglementaires, soit :

- pour une concession de 15 ans : 40 € en plus par place ;
- pour une concession de 30 ans : 60 € en plus par place ;
- pour une concession de 50 ans : 140 € en plus par place ;
- pour une concession perpétuelle : 500 € en plus par place.

✦ Columbarium :

- Concession 10 ans : 270 €.
- Concession 30 ans : 540 €.
- Concession 40 ans : 1 210 €.

✦ Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres : 50 €

Les familles souhaitant l'inscription du

nom du défunt sur la stèle prévue à cet effet prendront en charge la gravure suivant les caractéristiques ci-après :

Gravure à la feuille d'Or – Lettres 24 mm de haut et chiffres 20 mm de haut – interligne 15 mm – police « times » - largeur utilisable maxi 750 mm.

Les acquisitions se font au fur et à mesure des demandes.

✦ Réglementation des feux de plein air

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 intégrant la circulaire du 18 novembre 2011, stipule : le brûlage des déchets ménagers ou issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage ou de débroussaillage, produit par les entreprises d'espaces verts, les ménages et la commune, est interdit depuis le **1^{er} janvier 2012** sur l'ensemble de l'Eure-et-Loir.

Vie de notre Commune



ETAT CIVIL 2012

Bienvenue à :

• SEDKAOUI Jules le 1^{er} juin 2012

• BUSSON Lauriane le 18 octobre 2012

• VILFAYEAU Léa le 31 octobre 2012

• SANDRIN Hugo le 6 novembre 2012



Tous nos vœux de bonheur à :



• FONTAINE Xavier et HEURGUIER Eloïdie le 30 juin 2012

• BRUNEAU Patrice et FONTAINE Mauricette le 28 juillet 2012

Nous a quitté :

• TAILLEPIED Robert le 19 juillet 2012



LES NOUVELLES FAMILLES en 2012

• Monsieur MAZURET Jimmy et Madame DEHAUDT Anne-Sophie, 16 rue de la Scierie - Valainville.

• Monsieur SEDKAOUI Christophe et Madame CHAUFFOURIER Fanny, 6 rue de la Gélaterie - Dheury.

• Monsieur et Madame PAUL Philippe, 24 rue du Rio.

• Madame LEROY Emilie, 7 rue de la Vallée - Valainville.

• Monsieur HEURGUIER Samuel et Mademoiselle HUBERT Mélanie, 12 rue Belot - Dheury.

• Monsieur LAMBRET Rémi et Madame BOULIFFARD Aurore, 12 bis rue de Vucennes.



• Monsieur et Madame PAILLARD Christian, 6 rue de la Goulandière.



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES A MOLEANS

• Madame CLAIN Audrey, 8, rue de la Scierie - tél : 02 37 47 10 69

• Madame CORFMAT Sabrina, 5 rue du Château - tél : 02 37 45 31 87





ASSAINISSEMENT

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Service de l'assainissement collectif
1 place Châtelet CS 70403
28008 CHARTRES CEDEX

Constructeur : SAUR
Exploitant : SAUR
Tenue du livre de bord : \\
Réseau : séparatif

RAPPORT DE VISITE

Date : 23/10/2012
Visite n° : 03/2012
Effectuée par : Mr BRICHARD

Commune : MOLEANS
Procédé : Filtres plantés de roseaux
Capacité : 750 EH
Raccordés : 250 hab
By-Pass :
Débit Moyen :
Météorologie : sec
Exutoire : La Conie

TRAITEMENT DES EAUX	MES mg/l	DBO5 mg/l	DCO mg/l	Débit m3	pH	Pt mg/l	N-NH4+ mg/l	NGL mg/l	N-NO3 mg/l	N-NO2 mg/l	NKj mg/l
AMONT	692	610	1560						< 0.23		147
AVAL	3,2	2	31						84,9		2
Norme de rejet	35	25	125								60%
Rendement %	99	99	98								99

COMMENTAIRES

Bon fonctionnement de la station d'épuration.
Bonne qualité des eaux traitées.


J-M BRICHARD

TRAVAUX ET ACQUISITIONS RÉALISÉS EN 2012

- Réfection des sanitaires de la mairie.
- Réfection de la couverture de la mairie côté école.
- Réhabilitation de l'ancien arsenal afin d'y entreposer les jeux et outils de l'école.
- Captage des eaux de ruissellement du chemin de la Pierre Colay à Sainte Marie.
- Réalisation du réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Dheury avec la commune de Donnemain Saint Mamès.
- Equipement au columbarium du cimetière.
- Changement de deux fenêtres à la mairie (bureau du Maire et secrétariat).

TRAVAUX PRÉVUS EN 2013

- Début des travaux d'assainissement au hameau de Valainville.
- Travaux de voirie rue du Rio.
- Renforcement de chaussée route de Montanson.
- Rénovation de la couverture de l'Église.



Classe de neige



C'est désormais une tradition, les élèves de CM1 et CM2 se sont rendus, du 24 janvier au 2 février, à Abondance, en Haute-Savoie, pour découvrir et profiter des joies de la neige.

Après un voyage en TGV qui, pour une bonne partie des enfants, est une première, l'excitation et la joie se font sentir à l'approche du village, les CM2 reconnaissant les paysages qu'ils ont, eux, déjà pu admirer l'année dernière. Ensuite, c'est l'arrivée au centre « les Clarines » avec nos hôtes toujours aussi accueillants. Installation dans les chambres du 3^{ème} étage pour une première nuit loin des parents.



Les activités, c'est bien sûr d'abord le ski : location du matériel auprès de Didier Bouvet, médaillé de bronze en slalom aux Jeux Olympiques en 1984 et 7 séances de ski sur le domaine d'Abondance pendant 5 jours puis de la Chapelle d'Abondance où l'on peut même skier en territoire suisse et apercevoir le Mont-Blanc. Tire-fesses, télésièges, chasse-neige, dérapage ou bien encore slalom n'ont désormais plus de secret. Résultat : 13 « flocons », 5 « 1^{ères} étoiles », 2 « 2^{èmes} étoiles », 4 « 3^{èmes} étoiles » et 2 « étoiles de bronze ».



Les découvertes ne s'arrêtent pas là puisque les autres visites et activités permettent de mieux connaître une région bien différente de notre plaine beauceronne :

- sortie en raquettes pour découvrir les traces d'animaux et une cascade de glace ;



- luge et glissades sur les pentes près du chalet ;
- patinoire de plein air à Châtel ;
- maison du Val d'Abondance pour découvrir la vie de la vallée et son fromage ;
- tout nouveau musée de la contrebande à Châtel (qui a fait l'objet de plusieurs reportages sur les différentes chaînes de télévision françaises cet hiver). Les images de notre visite feront d'ailleurs peut-être bientôt partie du site internet de la station ;

- usine d'embouteillage des eaux à Evian et goûter sur les bords du lac Léman ;
- chèvres avec la fabrication du fromage et la vie des chèvres en direct !



La classe de neige, c'est aussi la vie en groupe pour les enfants : dans les chambres, pour les repas, dans la salle de classe du chalet ou pour les soirées avec des jeux collectifs, la venue d'un conteur qui nous a fait rêver des légendes de la montagne et puis... la boum de fin de séjour !



Bref, quand est-ce qu'on y retourne ?!

La vie des associations

MOLEANS LOISIRS

Une association ; qui depuis plus de quinze ans d'existence, se mobilise pour animer la commune de MOLEANS afin de permettre aux habitants de se rencontrer et de se divertir, au travers de diverses manifestations. En effet notre, votre association organise chaque année des Manifestations :

- un loto avec de nombreux lots de qualité ;
- un rallye vélo qui permet aux participants -tout le long d'un questionnaire- de découvrir tous les ans un nouveau coin de notre belle région, à bicyclette.

Rallye vélo



Rallye vélo



Rallye vélo



- les cours de gymnastique dispensés par un professeur professionnel le mercredi soir à la salle polyvalente de notre commune -sur ce point il est à faire remarquer que l'effectif de ces cours est toujours en progression depuis la création de cette section, BRAVO.



Gymnastique



Gymnastique

Nous accueillons également bon nombre de personnes pour participer à nos fêtes de St Jean, le Carnaval de nos bambins ainsi que nos diverses sorties et voyage.



Feu de Saint Jean

La vie des associations



Feu de Saint Jean



Carnaval



Carnaval

Voyage « la ferme du cheval de trait - La Michaudière » Juvigny s/s Andaine (Orne)



B
a
g
n
o
l
e
s

d
e
l'
O
r
n
e

Le bureau de cette association, formé de bénévoles dynamiques s'investit de toutes ses forces pour la réussite de chaque réunion.

Nous remercions les membres du bureau pour leur dévouement, sans oublier les nombreuses personnes qui nous apportent leur concours, ainsi que les artisans et commerçant pour leur soutien et leur fidélité.

Voilà un aperçu de votre association « MOLEANS - LOI-SIRS ».



La vie des associations

Repas dansant : Soirée couscous



Alors !! La vie associative vous intéresse ; venez nous rejoindre au sein de ce bureau.

En attendant de vous rencontrer, lors de prochaines manifestations, vous pouvez nous poser vos questions ou

nous faire part de vos suggestions via notre boîte aux lettres (à la mairie de MOLEANS).

A bientôt.

Pour le bureau, Le Président, BRINDEAU Pierre



Vivre à Moléans

CCAS

Le Banquet des Anciens 2012

Comme le veut la coutume, Monsieur THURIN, traiteur à Arrou a préparé et servi le traditionnel banquet offert à nos aînés ; une fois de plus il fût très apprécié par les cinquante quatre convives présents.

C'est une journée de retrouvailles au cours de laquelle règne une ambiance conviviale ; les souvenirs reviennent à la mémoire de chacun et sont partagés avec émotion.



Colis de Noël 2012

Comme chaque fin d'année, un colis gourmand choisi par les membres du CCAS et élaboré par le MOULIN DE CLOYES est offert à chaque habitant de notre commune âgé de 70 ans et plus.

Nous n'oublions pas celles ou ceux en Maison de Retraite ou hospitalisés pour qui un colis spécial est confectionné.





MANIFESTATIONS 2012

MAISONS FLEURIES

Un grand merci et félicitations à tous les lauréats du concours des « Maisons Fleuries » qui par leurs efforts et leur goût du jardinage participent au fleurissement de notre commune.



Bravo à Madame Michelle LORIOT, domiciliée Chemin du Bout d'Ahaut qui remporte le concours.

L'ensemble des participants reçoit une récompense.

14 JUILLET

Encore un succès fou malgré une météo incertaine pour la traditionnelle fête nationale.

Comme à l'habitude les manifestations de l'après midi – tir à la carabine, concours de boules, tombola, jeux, pêche à la ligne, maquillage, etc... – ont satisfait petits et grands.



Puis c'est toujours dans une ambiance chaleureuse, malgré la pluie menaçante, que 231 personnes ont apprécié le repas préparé par Monsieur THURIN, traiteur à Arrou.



A la tombée de la nuit après une retraite aux Flambeaux en musique, un public toujours aussi nombreux a assisté au splendide feu d'artifice tiré par nos amis pompiers.



Après le spectacle, place à la danse... Rendez-vous avec notre ami GUILLAUME pour le bal populaire dans les rythmes d'hier et d'aujourd'hui.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cette cérémonie commémorative et l'hommage rendu aux anciens combattants est toujours un moment important et doit entretenir le souvenir pour chaque génération.

Les enfants de la commune présents lisent le discours des anciens combattants et font l'appel aux morts.





Vivre à Moléans

20 OCTOBRE SCÈNES EURÉLIENNES SPECTACLES OFFERTS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL AMOUR ET PAUVRETÉ

Le 20 octobre, notre commune a accueilli les ACHARNES pour leur spectacle « Amour et Pauvreté » dont ils sont les auteurs, chorégraphes et metteurs en scène.



« Zelda, Zoltan, Django et Souka fraîchement arrivés de Bucarest proposent au public « Mesdames et Messieurs, voici Amour et Pauvreté, tragédie Roumaine jouée, chantée et dansée en deux parties.... »

Les quatre protagonistes emmènent le public en musique ponctuée de chants et de danses, puis dans un espace choisi, vision fellinienne chantée et dansée de « Strip te as naz » et apothéose lyrique. »

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Malgré un temps couvert et froid, le cortège composé d'une quarantaine d'adultes et enfants s'est formé devant la mairie pour se rendre au monument aux Morts L'appel aux



morts a été fait par les élèves des écoles ainsi que la lecture du discours de l'association des anciens combattants à la mémoire du sacrifice de ces hommes et femmes.

BOUTI'MOD



Prêt à porter
à domicile
28200 MOLÉANS

02 37 96 18 22

Neuf et Rénovation



Agencement Bois Ossature Charpente
02 37 44 91 63 - 28200 MOLEANS



Décoration - Peinture
Revêtements sols et murs

SARL Nicolas GIRARD

15, rue du Château
28200 MOLEANS

02 37 45 31 62 - 06 14 06 38 41
sarl.girardpeinture@orange.fr





S.M.A.R

Activité du S.M.A.R 2013 (21 mai 2013)

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir

Créé depuis le premier janvier 2012, le syndicat mixte d'aménagement et de restauration du Loir s'est installé à la mairie de Bonneval. Le poste d'animateur a été transféré du Pays Dunois au nouveau syndicat au début du mois de mars 2012.

Michel Boisard, Conseiller Général du canton de Bonneval et vice-président du Pays Dunois, a été élu Président de cette nouvelle structure lors du premier conseil syndical du 3 février 2012. Lors de cette réunion, 6 Vice-présidents et 5 autres délégués ont été élus pour constituer le bureau.

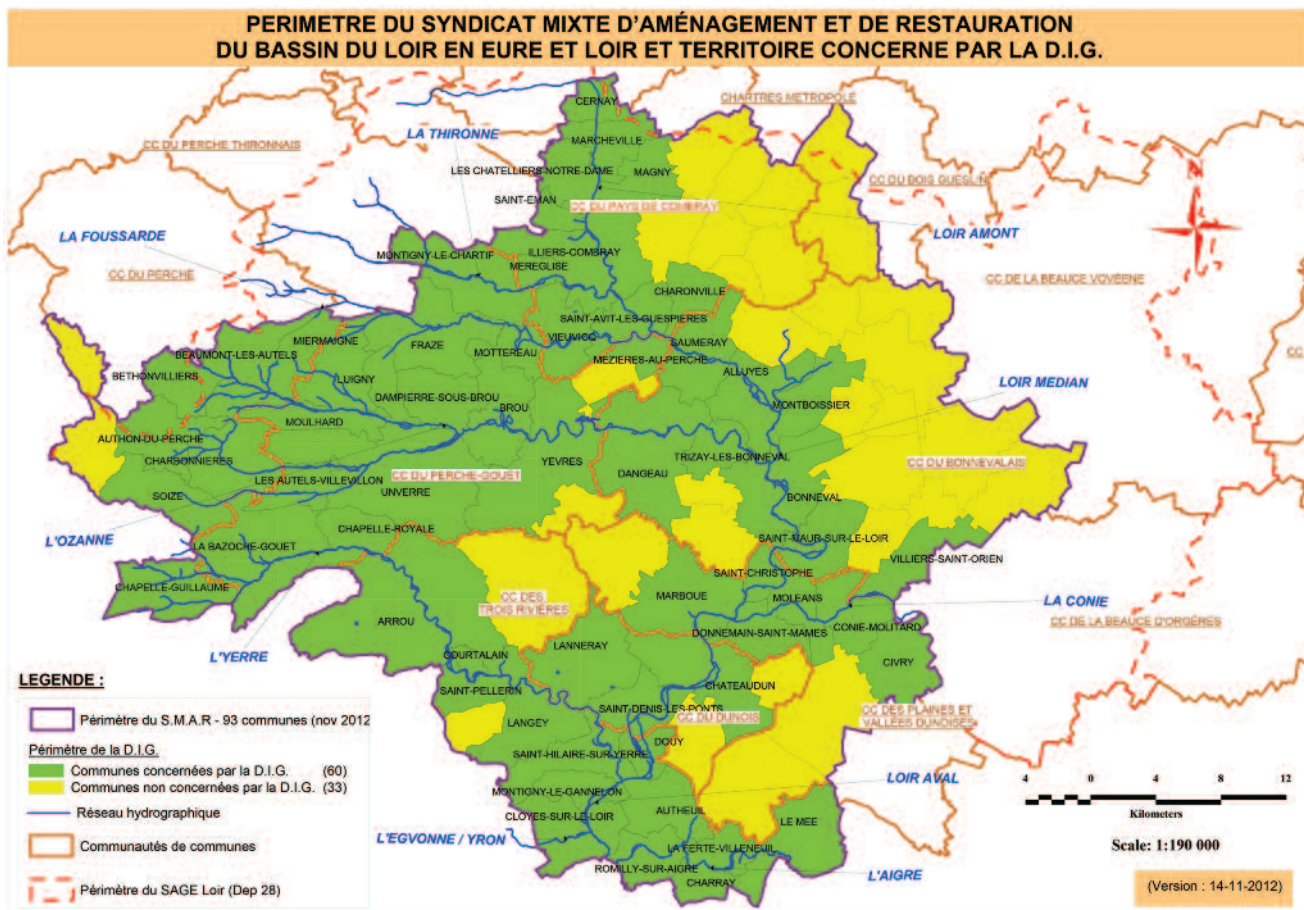
En Novembre 2012, suite à l'extension du périmètre sur l'intégralité des Communauté de Communes membres, le périmètre du syndicat a été étendu de 63 à 94 communes,

permettant ainsi d'obtenir une cohérence territoriale sur le Loir et ses affluents.

Depuis novembre 2012, 2 communes, appartenant à un ancien syndicat et situées hors bassin du Loir, se sont retiré du SMAR portant le périmètre à 92 communes. Suite au souhait de trois nouvelles communes de nous rejoindre pour bénéficier des travaux prévus dans le contrat territorial, 3 nouvelles communes du Perche-Thironnais ont récemment adhéré au SMAR (La Croix-du-Perche, Thiron-Gardais et Chassant) élargissant le périmètre à 95 communes.

Dossier D.I.G. - Enquête publique

L'enquête publique relative au dossier de déclaration d'intérêt général pour le contrat territorial vient de se terminer le samedi 4 mai dernier après 6 semaines d'enquête. La commission d'enquête constituée de 3 commissaires enquêteurs ont remis au Président du S.M.A.R. l'ensemble des remarques écrites formulées par le public et une liste de questions complémentaires. Le S.M.A.R. a 15 jours pour remettre un mémoire répondant à ces questions. La commission d'enquête donnera ensuite son avis (favorable ou non) au début du mois de Juin.





Vivre à Moléans

Contrat territorial du Loir

Le Contrat territorial sur le Loir et ses affluents est en cours d'instruction dans les instances de nos partenaires financiers. Les deux commissions locales de l'eau (C.L.E.) du SAGE Nappe de Beauce et du SAGE Loir se sont prononcées favorablement au projet. Une fois le contrat validé par l'ensemble des financeurs (agence de l'eau, Région et Département), le contrat pourra être signé entre juillet et septembre 2013.

Les actions du contrat territorial seront portées par le S.M.A.R. mais également par la fédération de la pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure et Loir et la Chambre d'agriculture 28 sur le bassin de l'Ozanne.

Actions prévues pour 2013

Pour 2013, le S.M.A.R. a prévu d'aménager une dizaine d'abreuvoirs sur la Foussarde. Les éleveurs en bordure de la Foussarde, concernés par cette opération, seront invités à participer à une visite sur le terrain sur une parcelle où des abreuvoirs ont été aménagés en 2012.

Le S.M.A.R. devrait prochainement définir son logo et lancera un marché publique pour la création d'un site Internet.

Des études préalables à des travaux sur des ouvrages seront également lancées dès cette année sur des sites jugés prioritaires.

Enfin un marché d'entretien de la ripisylve devrait également être lancé en 2013.

Dans le cadre du contrat (par dérogation), des actions de lutte contre la Jussie ont déjà été lancées par la fédération de la pêche sur la Conie. Au total, ce sont près de 4 km de cours d'eau qui sont envahis de jussie. Devant l'ampleur de la tâche, l'opération 2013 se limite à 2 km de rivière, entre

Vallainville et Moléans. Cette intervention a nécessité un important travail de débardage de bois morts, préalable à une intervention mécanique. Suite à cette intervention prévue pour juin, un arrachage manuel de finition sera également réalisé. Les opérations sont en cours et dureront jusqu'à septembre.

Pour lutter contre les ragondins, le S.M.A.R. a acheté en début d'année 2013, 150 cages à ragondins qui ont été distribuées aux communes membres. Pour encourager les prises, une journée de remise de queue a été organisée le samedi 27 avril dernier où 491 queues ont été remises (indemnité de 2€ par queue). Une seconde journée sera à prévoir à l'automne.

Travaux vallées

La commission vallée a défini en Mai le programme d'actions 2013 pour le curage des vallées. Il est prévu d'intervenir sur un linéaire d'environ 7 kilomètres. Les travaux débiteront en juin sur la commune de Yèvres. La majorité des interventions auront lieu après les moissons (fin août/septembre).

Extension du périmètre du S.M.A.R. sur 3 nouvelles communes

Avec la signature de l'arrêté préfectoral en date du 13 mai, le syndicat a officiellement étendu son périmètre sur 3 nouvelles communes. Chassant, La-Croix-du-Perche et Thiron-Gardais sont donc trois nouveaux membres du syndicat. Les actions prévues sur ces communes ont été intégrées au contrat territorial qui devrait prochainement être signé par l'ensemble des partenaires. Un dossier de D.I.G. complémentaire sera prochainement rédigé pour ces communes.

LA TOQUE BLANCHE Restaurant - Traiteur ★★ NN

Thierry MOUSSET

Traiteur toutes réceptions
Mariage - Baptême - Communion
Repas de fin d'année

Ouvert tous les jours
Sauf dimanche soir,
mardi soir et mercredi toute la journée

www.restaurant-toque-blanche.com

02 37 45 12 14
17, avenue du 15 août 1944 - 28200 Marboué
thierry.mousset@restaurant-toque-blanche.com

VOTRE PARTENAIRE LOCAL
POUR LA VALORISATION DE VOS FERRAILLES

Achat de ferrailles, épaves automobiles, métaux : fer, cuivre, aluminium, zinc...

Enlèvement sur site avec mise à disposition de contenants adaptés.

Professionnels, Particuliers, Artisans

Contactez-nous !

Tél. : 02 37 45 32 91
SEPCHAT 28
18, rue de la Croix Bourgot - 28800 BONNEVAL
Fax 02 37 45 90 28
www.slgrecycling.fr

Une société du groupe **SLG RECYCLING**



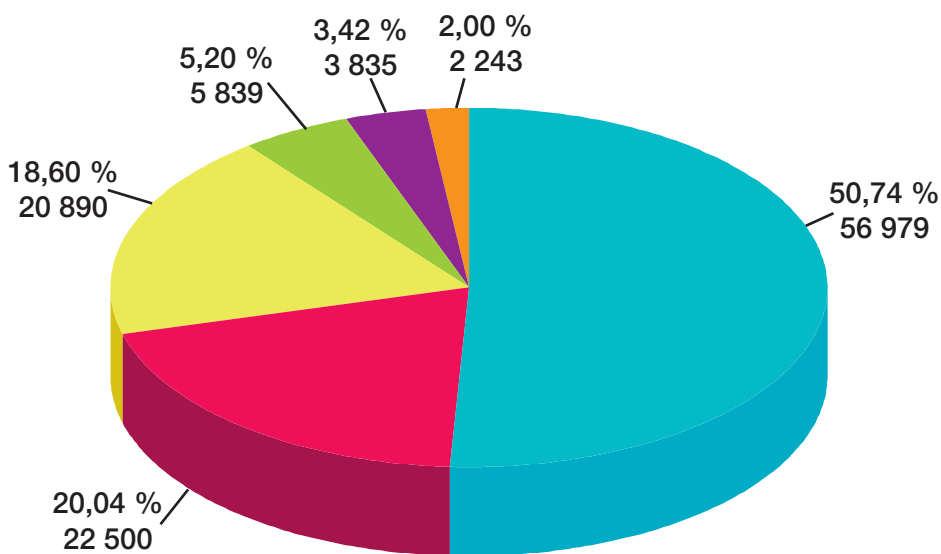
Mairie - Maison - École : 1856

En 1836, une institutrice est en place à Valainville. Le 10 novembre 1847, la municipalité envisage l'acquisition de la grange du presbytère pour la transformer en école. La nécessité de construire une maison école se fait pressante. Le projet a vu le jour en conseil municipal le 11 février 1851. La commune ne possédant pas de terrain, le conseil fit une demande d'emplacement à M. de Prunelé. Celui-ci fit l'abandon à la commune d'un terrain en novembre 1852. Les plans et devis de la nouvelle construction furent examinés le 28 novembre 1852. Ces plans et devis de la maison-école furent rectifiés le 11 décembre 1853 par le conseil, et l'adjudication des travaux eut lieu le 14 janvier 1855. Les bâtiments furent construits au lieu de la Goulan-dièrre, en face de l'emplacement de l'ancienne ferme du même nom. Les travaux furent réceptionnés le 21 décembre 1856.



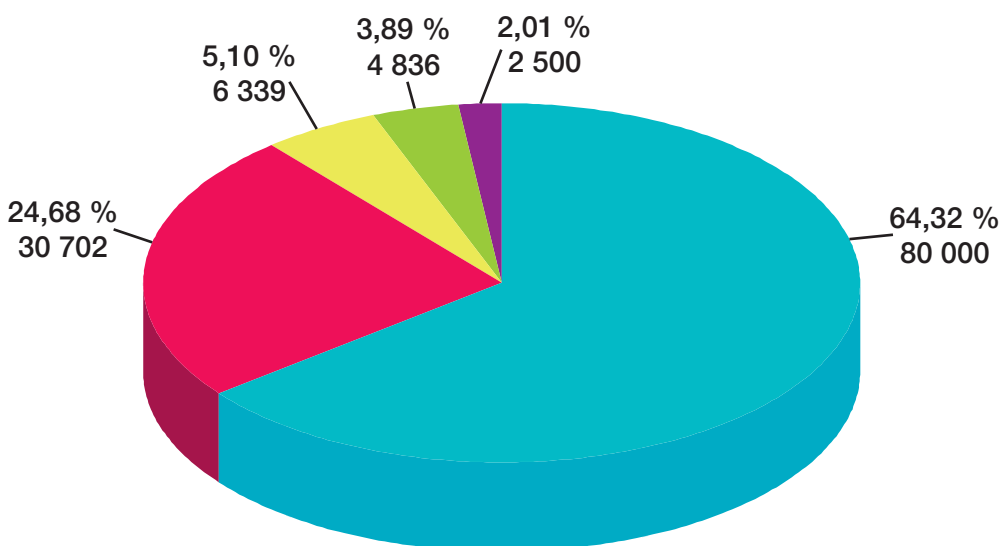


Budget



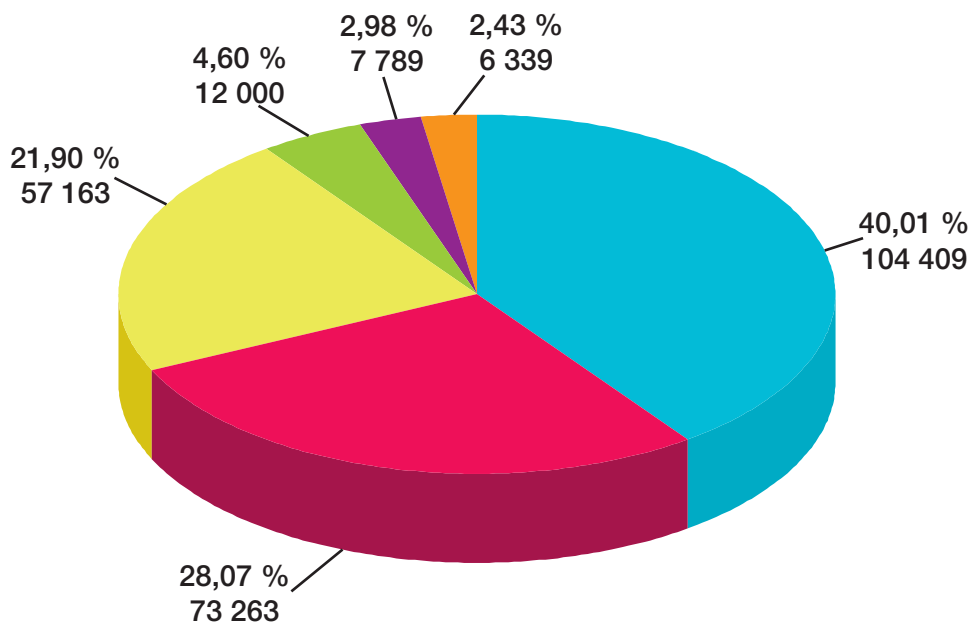
Répartition par chapitre en dépense d'investissement

- 23 - Immobilisations en cours (56 978,98 € - 50,74 %)
- 16 - Emprunts et dettes assimilées (22 500,12 € - 20,04 %)
- 204 - Subventions d'équipements versées (20 890,28 € - 18,60 %)
- 040 - Opé. d'ordre de transferts entre sections (5 838,80 € - 5,20 %)
- 21 - Immobilisations corporelles (3 835,00 € - 3,42 %)
- 20 - Immobilisations incorporelles (2 242,81 € - 2,00 %)



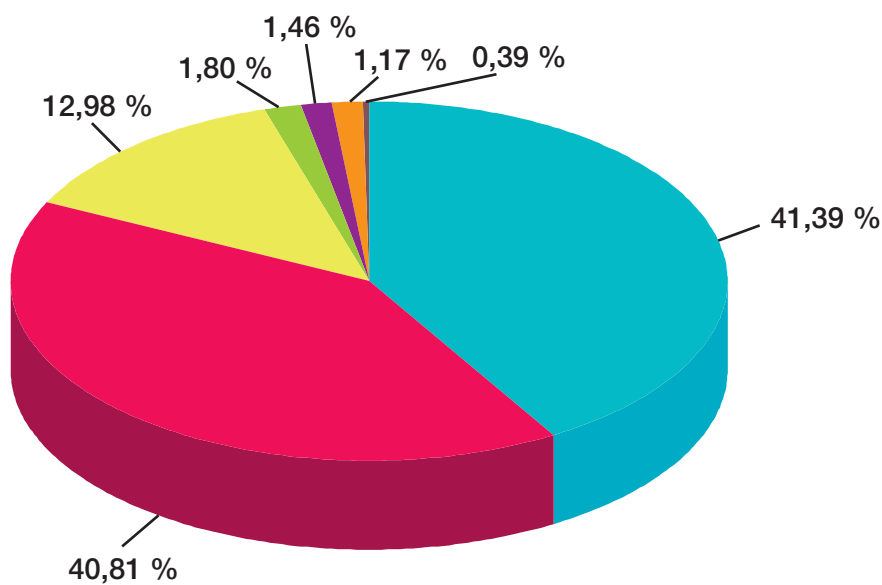
Répartition par chapitre en recette d'investissement

- 16 - Emprunts et dettes assimilées (80 000 € - 64,32 %)
- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (30 702,28 € - 24,68 %)
- 040 - Opé. d'ordre de transferts entre sections (6 338,80 € - 5,10 %)
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves (4 835,56 € - 3,89 %)
- 13 - Subventions d'investissement (2 500,00 € - 2,01 %)



Répartition par chapitre en dépense de fonctionnement

- 65 - Autres charges de gestion courante (104 408,58 € - 40,01 %)
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés (73 263,15 € - 28,07 %)
- 011 - Charges à caractère général (57 162,97 € - 21,902 %)
- 67 - Charges exceptionnelles (12 000,00 € - 4,60 %)
- 66 - Charges financières (7 788,50 € - 2,98 %)
- 042 - Opé. d'ordre de transferts entre sections (6 338,80 € - 2,43 %)



Répartition par chapitre en recette de fonctionnement

- 74 - Dotations, subventions et participations
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 013 - Atténuation de charges
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- Autres
- 042 - Opé. d'ordre de transferts entre sections


S.A.R.L. VAN BEVER

maçonnerie, couverture,
carrelage, faïence, isolation int.,
pose de parquet flottant



Valainville

28200 CHATEAUDUN

Tél. : 02 37 96 11 69 -  06 10 69 46 19

Coiffure mixte

CHANTAL



16, rue Albert Camus - 28200 Châteaudun

Tél. : 02 37 45 22 87

Coiffeur Conseil Kérastase

Entreprise PARCS et JARDINS

SARL FONTAINE Père et Fils

DHEURY • MOLÉANS
28200 CHATEAUDUN

Tél. 02 37 45 87 00 - Fax 02 37 66 05 97

DEVIS - ÉTUDES - RÉALISATIONS



Intermarché

SUPER

Centre Commercial « LES GARENNES »

Route de Chartres - 28200 CHATEAUDUN

du lundi au samedi de 9 h à 19 h 30 - Le dimanche matin

Sarl FURET Alain



Électricité générale - Chauffage électrique
Motorisation portail - Énergie renouvelable

4, rue du Rio La Roche - 28200 MOLÉANS

Tél. : 02 37 96 19 34 - Fax : 02 37 96 17 90



Vesuve

Restaurant de Pizzas

pizzas, salades et tartines à emporter

Ouvert de 12h à 14h30 / 19h à 22h30

(fermé le mardi soir, samedi midi et le dimanche)

12 bis rue Lambert Licors 28200 Châteaudun (à côté du cinéma)

tél. 02 37 66 02 41



Le Moulin de Cloyes

au bord du Loir, dans un cadre exceptionnel

• Restaurant traditionnel avec ses 3 terrasses

- Diners-Spectacles • Organisation repas anniversaires, mariages...
- Chambres d'Hôtes • Galerie d'Art • Cave à vins et Produits du Terroir
- Colls de fin d'année ou autres pour collectivités, entreprises, CCAS

20 rue Isambert - 28220 CLOYES SUR LE LOIR (Centre-ville - face au pont - parking assuré)


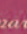

Tél. 02 37 98 54 36

www.moulindecloyes.com



Philiflore

Artisan Fleuriste

 par  

29, bd Kellermann

28200 Chateaudun

Tél. 02 37 45 09 91

V 78 R. D.

ASSAINISSEMENT
TERRASSEMENTS-DÉMOLITIONS
Goudronnage en cours
& PARKING ENROBES

TRAVAUX PUBLICS
et PARTICULIERS

Tél. 01 30 41 74 91

Fax 01 30 41 75 15

e-mail : vrd78@wanadoo.fr

BOULANGERIE - PATISSERIE ARTISANAL



C.C BEAUVOIR

28200 CHATEAUDUN

Tél : 02 37 45 06 98

